

Date de convocation :  
Le 31 mai 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **14 juin** à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 31 mai 2017.

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 7  
- de votants : 7  
  
- délégués suppléants : 13  
- de présents : 2  
- de votants : 2

**Étaient présents (09) :**

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Vincent HADOT ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Alexia BAUDOUX.

**Étaient excusés : (09)**

Mme Ludivine BILLOIR ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Nathalie KOPCZYNSKI ; M. Maurice HENNEBERT ; Mme Anne GOZÉ ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX.

\*\*\*\*\*

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
II/011/17

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :  
M. Pierre LABONTÉ

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup> et 4 ;

Nos Réf : PL/IC

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

OBJET : Adhésions de  
Valenciennes Tourisme &  
Congrès.

Vu la délibération n°II/002 en date du 01<sup>er</sup> février 2017 relative aux adhésions de l'Office de Tourisme auprès de divers organismes ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
La Présidente,  
Élisabeth GONDY

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et des missions qui lui sont confiées par Valenciennes Métropole, Valenciennes Tourisme & Congrès travaille en partenariat avec différents organismes, auprès desquels il apparaît nécessaire d'être adhérent. Pour renforcer sa présence auprès du tissu local d'entreprises et faire connaître ses services notamment à destination des clientèles « Affaires », il apparaît nécessaire pour Valenciennes Tourisme & Congrès d'intégrer les réseaux d'entrepreneurs locaux. C'est l'objet du « Hainaut Business Club » qui réunit quelques 300 chefs d'entreprises du territoire. L'adhésion de l'office de tourisme au sein de ce réseau lui permettrait de nouer des contacts et relations avec plusieurs « potentiels clients » organisateurs de congrès, séminaires, activités incentives.

Aussi, il convient de mettre à jour la liste des adhésions de l'Office de Tourisme comme mentionné ci-après :

- Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST),  
Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative

La Présidente :  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.



(UDOTSI),

- Fonds de Promotion Touristique (FPT),
- Nord Tourisme (ex ADRT),
- Office de Tourisme de France,
- Club de la Presse Hainaut,
- Nord Tourisme Plateforme E-commerce (Awoo),
- Nord France Convention Bureau (ex Bureau Régional des Congrès),
- Club de la Presse des Offices de Tourisme de France,
- Association « Chemin de mémoire de la Grande Guerre »,
- Cluster Tourisme d'affaires d'Atout France,
- Hainaut Business Club.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 14 juin 2017,

- De valider la nouvelle adhésion au Hainaut Business Club pour l'année 2017,
- D'autoriser le Directeur Général à procéder au règlement de la cotisation d'adhésion au Hainaut Business Club pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**VALIDE :**

- La nouvelle adhésion au Hainaut Business Club pour l'année 2017,

**AUTORISE :**

- Le Directeur Général à procéder au règlement de la cotisation d'adhésion au Hainaut Business Club pour l'année 2017.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 14 juin 2017

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

